

Tangence



Écriture contre parole. Marie de Gournay et son autodéfense dans *Apologie pour celle qui écrit*

Writing versus speech. Marie de Gournay and her self-defence in *Apologie pour celle qui écrit*

Sylvie Gourde

Numéro 77, hiver 2005

Masques et figures du sujet féminin aux XVI^e et XVII^e siècles

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/011699ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/011699ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Tangence

ISSN

1189-4563 (imprimé)

1710-0305 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gourde, S. (2005). Écriture contre parole. Marie de Gournay et son autodéfense dans *Apologie pour celle qui écrit*. *Tangence*, (77), 61–72.
<https://doi.org/10.7202/011699ar>

Résumé de l'article

L'*Apologie pour celle qui écrit* de Marie de Gournay est un plaidoyer *pro domo* qui propose au lecteur l'image d'une figure féminine singulière, image qui a été victime de la calomnie et qu'elle s'applique à restaurer. Cet article entend éclairer les enjeux éthiques de ce texte autoréférentiel en examinant, d'une part, le titre de l'ouvrage, qui annonce la défense d'une activité, celle de l'écriture, et, d'autre part, ce projet d'écriture lui-même, qui sert à la défense de l'auteure et qu'elle oppose à la parole calomniatrice de ses détracteurs. Un jeu d'opposition se dessine dès lors entre oralité et écriture, et participera à la construction de la *persona* qui traverse toute l'oeuvre de Gournay.

Tous droits réservés © Tangence, 2005

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Écriture contre parole. Marie de Gournay et son autodéfense dans *Apologie pour celle qui écrit*

Sylvie Gourde,
Université de Montréal

L'*Apologie pour celle qui écrit* de Marie de Gournay est un plaidoyer *pro domo* qui propose au lecteur l'image d'une figure féminine singulière, image qui a été victime de la calomnie et qu'elle s'applique à restaurer. Cet article entend éclairer les enjeux éthiques de ce texte autoréférentiel en examinant, d'une part, le titre de l'ouvrage, qui annonce la défense d'une activité, celle de l'écriture, et, d'autre part, ce projet d'écriture lui-même, qui sert à la défense de l'auteure et qu'elle oppose à la parole calomniatrice de ses détracteurs. Un jeu d'opposition se dessine dès lors entre oralité et écriture, et participera à la construction de la *persona* qui traverse toute l'œuvre de Gournay.

En raison de la dimension autobiographique qu'on lui a prêtée, l'*Apologie pour celle qui écrit*¹, texte publié pour la première fois dans *L'ombre de la Demoiselle de Gournay* (1626) et repris dans *Les Advis, ou, les Presens de la Demoiselle de Gournay* (1634 et 1641), est susceptible de fournir des renseignements sur la *persona* auctoriale qui fait sentir sa présence dans l'ensemble de l'œuvre de Marie de Gournay. En effet, moins autobiographie, au sens moderne du terme, que discours délibératif, cet écrit autoréférentiel est riche, sur le plan de l'*ethos*, en indications sur l'image d'elle-même que l'auteure propose à ses lecteurs. Ainsi, lorsque Gournay parle de son existence dans ce texte de 41 pages, c'est moins pour s'engager dans un véritable récit de vie que pour mettre en œuvre un discours autojustificatif qui participe à la

1. Marie de Gournay, « Apologie pour celle qui écrit », *Œuvres complètes*, édition critique sous la dir. de Jean-Claude Arnould, Paris, Honoré Champion, 2002, t. II, p. 1375-1429.

construction de la figure d'auteure que projette l'ensemble du recueil².

Placées sous cet éclairage, les quelques données autobiographiques qui occupent le début de la deuxième partie de l'*Apologie* apparaissent comme autant d'éléments de preuve qui, parmi d'autres, sont mis au service d'un plaidoyer *pro domo* destiné à répondre aux allégations concernant l'auteure³. À deux reprises, Gournay insiste sur la nécessité de rédiger ce texte. D'une part, elle précise, vers la fin de la première partie de l'*Apologie*, que « la calomnie [la] force à conter ce monceau de sornettes, afin d'essayer à la reprimer » (AP, p. 609-610⁴). D'autre part, dix pages plus loin, au début de la seconde partie, elle revient à cette idée de nécessité en affirmant que « toute personne sage approuvera [sa] franchise, plaindra la nécessité qu'on [lui] a donnée de produire ces discours au jour » (AP, p. 621). On peut dès lors constater que le projet d'écriture de ce texte trouve son origine dans l'obligation de broser un portrait d'elle-même comme auteure qui rectifierait ce que la parole médisante a allégué à son sujet.

C'est pourquoi, dans la première partie du texte, Gournay s'attarde à ses adversaires et aux effets dévastateurs de la parole calomniatrice sur sa réputation. Ici, les données biographiques sont éparées, se résumant à clarifier des faits et à disculper l'auteure d'accusations que l'on a portées contre elle, notamment à propos d'expériences alchimiques coûteuses. Elle réserve la plus grande part des éléments autobiographiques pour le début de la seconde

-
2. Voir Élyane Dezon-Jones, qui signalait à juste titre que l'on peut difficilement parler d'autobiographie à propos de ce texte : « Avec ses nombreuses digressions, introductions de maximes et citations des auteurs anciens, [*Apologie pour celle qui écrit*] participe d'un genre hybride, sorte d'essai au féminin » (« Marie de Gournay : le je/u palimpseste », *L'Esprit créateur*, Minneapolis (Minnesota, É.-U.), vol. 23, n° 2, 1983, p. 26-36).
 3. Des travaux récents ont en effet souligné le souci dont témoigne Gournay d'offrir une image d'elle-même qui soit conforme à ses aspirations de femme de lettres. À ce sujet, voir l'édition critique de Jean-Philippe Beaulieu, *Les Advis, ou, les Presens de la Demoiselle de Gournay*, Amsterdam, Rodopi, 2002, vol. II, de même que le premier chapitre (« Marie de Gournay : construction d'un personnage et d'une personne ») du récent ouvrage de Michèle Fogel, *Marie de Gournay*, Paris, Fayard, 2004.
 4. La pagination du texte de l'*Apologie pour celle qui écrit* renvoie à celle de l'édition de 1641 des *Advis, ou, Presens de la Demoiselle de Gournay*, Paris, Jean Du Bray, laquelle est d'ailleurs reproduite dans les *Œuvres complètes*, ouvr. cité. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle AP, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.

partie (AP, p. 616-623), plaidant le fait qu'on ne saurait expliquer sa mauvaise fortune par quelque malhonnêteté, mais bien par la pauvreté qui est sienne. Ces données biographiques sont présentées de façon chronologique, de manière à souligner l'imprévoyance de sa mère à la mort d'un père « qui laissa [leur] maison liquide » (AP, p. 616), entraînant ainsi la ruine de la famille. Tous les ennuis dont elle fait état dans l'*Apologie* découlent de cette situation initiale.

À la faveur de l'usage argumentatif des données autoréférentielles, l'*Apologie* vise plusieurs buts : déconstruire une image forgée par la parole mensongère, rétablir la vérité par l'écrit, fournir un outil à ses amis qui la défendent et, enfin, faire en sorte que les calomnies se retournent contre ceux qui les profèrent. C'est ce qui ressort notamment de la conclusion du texte de Gournay, où elle affirme une dernière fois la finalité de cette *Apologie* en s'adressant au prélat qui en est le dédicataire⁵ : « Quittons ces importants discours, pour dire ou repeter, monsieur, que je vous ay redigé par écrit ceste *Apologie*, afin que par son moyen, vous me daigniez et puissiez plus facilement deffendre contre les sottises du caquet populaire » (AP, p. 633).

La défense de « celle qui écrit »

Il importe donc d'éclairer les enjeux éthiques de ce plaidoyer en considérant les données autobiographiques comme l'une des stratégies apologétiques déployées par l'auteure. Suivant cette perspective, songeons d'abord que le titre lui-même, *Apologie pour celle qui écrit*, rappelle d'emblée que la *persona* de l'auteure se déploie à travers le registre défensif qu'elle adopte. Ce titre procède de surcroît d'une opposition que le texte instaure entre deux clans antagonistes, « celle qui écrit » et ceux qui disent du mal d'elle. La défense de Gournay en appelle dès lors à l'écriture, qui représente pour elle le moyen de contrer la parole calomniatrice de ses détracteurs. L'écrit s'oppose à l'oral : l'un se veut durable et s'affirme à ce titre comme porteur de vérité, tandis que l'autre est dénoncé comme fugitif et mensonger.

5. Selon Marjorie H. Isley (*A Daughter of the Renaissance, Marie le Jars de Gournay, Her Life and Works*, La Haye, Mouton, 1963, p. 127), ce prélat pourrait être le cousin de Gournay, Charles de Hacqueville, évêque de Soissons. Cette hypothèse est reprise par les responsables des *Œuvres complètes* qui en soulignent toutefois la fragilité en raison du décès de ce personnage en 1623 (Marie de Gournay, *Œuvres complètes*, ouvr. cité).

Le titre annonce les aires génériques et rhétoriques dans lesquelles se range le texte. Le terme lui-même d'« apologie », du latin *apologia*, n'évoque-t-il pas aussitôt l'idée de défense ou de justification ? La préposition « pour » mérite elle aussi qu'on s'y attarde, d'autant qu'elle est utilisée de préférence à « de », préposition à laquelle on s'attendrait. En effet, dans la tradition apologétique, on retrouve surtout la formule « apologie de », que l'on songe à l'*Apologie de Socrate*, par Platon, ou encore, plus près de Gournay, à l'*Apologie de Raimond Sebond*, publiée dans le deuxième livre des *Essais* de Montaigne. Dès le titre, elle instaure donc une *persona* qui, malgré l'emploi du « je » dans le texte, malgré les références biographiques, ne correspond pas exactement à l'auteure ou, du moins, à l'image que s'en sont formée ses contemporains⁶. Comme le reste du texte le confirmera, le titre suggère la déconstruction de cette image imposée de l'extérieur, par les autres, au profit d'une identité plus neutre, désignée par une activité : celle de l'écriture.

Mais poursuivons l'analyse du titre. Qui est « celle qui écrit » ? Avec le démonstratif « celle », l'auteure se désigne de façon impersonnelle, comme s'il y avait une distance entre elle et « celle qui écrit ». À partir de cette observation, Domna Stanton propose une autre lecture du titre : en premier lieu, une défense de la femme qui écrit ce texte ; en deuxième lieu, une défense pour toutes les femmes ou pour chaque femme qui écrit⁷. Cette remarque rejoindrait d'ailleurs les observations d'Élyane Dezon-Jones, à propos de deux textes dits féministes de Marie de Gournay, l'*Égalité des hommes et des femmes* et le *Grief des dames*, où le singulier se fait pluriel, le « je » se transformant en un « nous » virtuel⁸. D'une certaine manière, Dezon-Jones allègue que l'*Apologie* pourrait se lire comme une défense et illustration des femmes écrivains, la dynamique de l'autodéfense subsumant l'auteure sous une appartenance commune au sexe féminin⁹. Une telle lecture de l'*Apologie pour celle qui écrit* nous paraît excessive : de fait, nous ne

6. À ce sujet, voir Marie-Thérèse Noiset, « Marie de Gournay et le caprice des siècles », *Études françaises*, Montréal, vol. 29, n° 3, 1994, p. 193-205, et Jean-Philippe Beaulieu et Hannah Fournier, « Pratiques dialogiques et réécriture dans l'œuvre de Marie de Gournay », *Neophilologus*, Amsterdam, n° 82, 1998, p. 357-367.

7. Domna Stanton, « Autogynography. The Case of Marie de Gournay's *Apologie pour celle qui écrit* », *French Literature Series*, Columbia (Caroline du Sud, É.-U.), vol. XII, 1985, p. 18-31.

8. Voir Élyane Dezon-Jones, « Marie de Gournay : Je/you palimpseste », art. cité.

9. C'est un peu ce que, presque un siècle plus tôt, a fait Hélienne de Crenne dans sa troisième épître invective. Voir les *Épîtres familiales et invectives de ma*

croyons pas que « celle qui écrit » désigne toutes les femmes de lettres, ou encore « la » femme écrivain. La récurrence des éléments biographiques se rapportant à « celle qui écrit » cette apologie-là interdit, à notre avis, ce glissement vers un sujet pluriel réunissant, en creux, toutes les « femmes écrivains ». Autrement dit, ces éléments tiennent à une situation trop personnelle pour que le propos de Gournay vise globalement la situation des femmes écrivains — et s'il y a glissement du singulier vers le pluriel, il s'agirait plutôt d'un pluriel universel qui transcende les différences de « genre » (au sens de *gender*). Ce pluriel englobe plutôt, à notre avis, les « âmes exquises qui s'appelloient de son temps les Philosophes » (*AP*, p. 629), les « sages », les pauvres vertueux, les honnêtes, parmi lesquels elle s'inclut et qui, comme elle, ont été et sont toujours les victimes par excellence de la calomnie¹⁰.

Gournay se situe donc au-delà des considérations relatives aux rapports entre les hommes et les femmes. Elle gomme même volontiers les différences entre les hommes et les femmes, et soucieuse de ne pas se retrancher dans un camp ou dans l'autre, mais bien de s'affirmer comme partie d'un ensemble universel, « celle qui écrit » confond celles-ci et ceux-là par l'emploi conjoint des deux genres tout au long de son argumentation : « hommes et femmes », « homme ou femme », « ceux et celles », « ni homme ni femme », « d'associés et d'associées », « des amis et amies ». Lorsque Gournay affirme : « Je comprends en toutes ces plaintes les deux sexes sous le titre d'un, quand je le nomme seul, si je ne m'en suis desjà fait assez entendre » (*AP*, p. 601), on voit bien que les plaintes qu'elle formule ne concernent pas précisément un sexe ou l'autre, mais expriment plutôt le caractère universel de la calomnie, qui s'oppose à la Raison. Dans son premier traité sur la médisance, *De la Mesdisance et qu'elle est principale cause des Duels*, Marie de Gournay confirme que la calomnie possède un caractère universel : « [...] Dieu n'a pas estimé pouvoir mieux représenter l'horreur du Diable, la plus infame des Créatures, son antagoniste, et l'ennemy capital du Genre-humain, que par le titre de calomniateur, car le mot, *Diabolus*, le signifie » (*ME*, p. 88¹¹).

dame Helisenne, édition critique par Jean-Philippe Beaulieu, avec la collaboration de Hannah Fournier, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1995, p. 29 et suiv.

10. Nous reviendrons plus loin de manière détaillée sur ces observations.

11. La pagination du traité *De la Mesdisance et qu'elle est principale cause des Duels* renvoie à celle de l'édition de 1641 des *Advis, ou, Presens de la Demoiselle de Gournay*. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées

Cette visée universalisante se fait également sentir dans l'expression « celle qui écrit », où « écrit » est utilisé comme verbe intransitif : il n'appelle pas de complément d'objet direct ou indirect, alors que, habituellement, on écrit quelque chose ou encore à quelqu'un. Ici, l'absence de complément attire notre attention sur l'activité d'écriture, considérée en elle-même, laquelle devient la principale façon de déterminer la figure de celle qui agit. Cela nous engage à considérer le titre comme l'énoncé emblématique de la défense d'une activité, celle d'écrire, étroitement liée à une identité féminine singulière.

L'écriture comme source de vérité

Attachons-nous maintenant à montrer que les marques de l'oralité sont associées à la calomnie, à la médisance¹² que pratiquent les détracteurs de Gournay, tandis que l'écrit, lié à la figure auctoriale, se présente comme une arme rhétorique et une source de la vérité. Afin de ne laisser subsister aucune ambiguïté sur le caractère lettré de son plaidoyer, Gournay ne recourt qu'à des sources écrites : les auteurs de l'Antiquité qu'elle a lus ou auxquels elle a eu accès, et les Saintes Écritures. Ainsi puise-t-elle chez Platon, Sénèque, Tacite ou Virgile, de même que dans les Psaumes, les Proverbes, dans l'Éclésiastique et les Évangiles. Elle s'inspire également de la littérature contemporaine, évoquant le personnage vertueux du *Gueux* de Mateo Aleman, que sa pauvreté tient à l'écart de la société¹³. Gournay présente ce personnage

par le sigle *ME*, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.

12. Les termes « médisance » et « calomnie » sont définis dans les dictionnaires de l'époque comme des synonymes. Ainsi, on trouve dans Edmond Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle* : « Calomnie (calumnie) : fourberie, tromperie » ; « Mesdit [médisance étant absent] : médisance, calomnie, mensonge » ; ou encore : « Medison : médisance ». Dans *De la Mesdisance* [...], M. de Gournay établit cependant une différence entre les deux mots : « [...] j'ay desja fait voir par raison pourquoy toutes Medisances, ou peu s'en faut, tiennent lieu de pures calomnies » (*ME*, p. 90). Elle définit ainsi la médisance : « Toute medisance sans necessite publique ou privée, fust-elle vraye, est reprochable à l'égal d'une calomnie, c'est à dire, à l'égal d'une medisance menteuse et appostée ; et de plus, tient doublement lieu de medisance faulce sur la conscience du parleur, et s'appelle calomnie pure et supposée, quelque verité qu'elle contienne, si cette verité n'est hors de doute et clairement cognue de luy, ce qui n'arrive guesres » (*ME*, p. 88).
13. Mateo Aleman, *Le gueux ou la Vie de Guzman d'Alfarache* ; la première partie du roman est traduite en 1600 par G. Chappuys, en 1619 par Chapelain, qui

comme son propre miroir, vivant dans une pauvreté qui est à l'image de la sienne. Au reste, on ne manquera pas de noter que la parole de ce pauvre gueux, signe par excellence de son exclusion sociale, est destituée de toute autorité, personne ne portant attention à ce qu'il dit : « S'il se trouve en conversation il n'est pas écouté [...] s'il donne un conseil, on s'en moque » (AP, p. 604). De même, la pauvreté de Gournay, depuis qu'elle est étalée au grand jour, a suscité une multitude de calomnies qui ont eu pour conséquences de miner sa crédibilité intellectuelle. Elle explique d'ailleurs que ses efforts pour s'assurer une place dans le monde des lettres ont pu contribuer à faire d'elle une victime de la médisance : « Puis qu'il faut que j'aye ce mal-heur, d'estre ainsi le but du caquet, sinon pour estre arrivée, du moins pour aspirer seulement à me guinder jusques à ceste forme saine et forte » (AP, p. 612). Plus loin, c'est son ambition d'être reconnue par les gens d'esprit qui est compromise par la calomnie : « [...] ces caquets depravez qui me desrobent à leur possible une des plus douces consolations des gens d'honneur, qui consiste en l'approbation et faveur des sages » (AP, p. 621). Ainsi, la place intellectuelle qu'elle désire occuper dans la société des grands esprits — les sages et les philosophes — lui est ravie par la médisance dont elle explique les ravages en ces termes :

L'on peut tronquer et priver son Prochain de l'honneur du monde, l'exposant aux outrages et aux risées vulgaires, accident qui s'appelle une mort civile, ou plustost une civile damnation : on le peut destituer aussi du lustre des fruicts du vray point d'honneur par consequent, puis que ce fruct consiste au respect qui doibt estre defferé de dehors aux actions louables ; et peut-on en suite, le sevrer de pain après, ouy mesmes de la vie, ou pour le moins de sa durée legitime : le creve-cœur qui suit ces ruines de reputation, estant aux honnestes gens, un poison qui consume et qui abrege violemment les jours (ME, p. 96).

À plusieurs égards, on peut donc considérer cette apologie comme une défense contre la médisance — et celle-ci suppose l'oralité, car la langue en est « l'authrice ». Mais voyons ce qu'en dit le texte lui-même, alors qu'au tout début de l'*Apologie*, Gournay déclare : « [...] j'ayme le silence sur mes actions, si je ne puis obtenir la louange, et supporte aygrement la calomnie » (AP,

traduit aussi la seconde en 1620. Marie de Gournay utilise la traduction de Chapelain, *Le gueux ou la Vie de Guzman d'Alfarache, image de la vie humaine*, première partie, Paris, Pierre Billaine, 1619, qu'elle retranscrit avec des variantes.

p. 592). Elle qualifie la langue de « prodigue ouvrière d'outrage et d'iniquité » (*AP*, p. 591). Dans son traité sur la médisance, l'oreille est également accusée : « [...] cetuy-là bien plus veritablement Anthropophage, qui devore l'honneur des premiers venus, pleins de vies et de sentiment, soit qu'il commette ce crime par l'oreille ou par la langue, specialement ce dernier » (*ME*, p. 91). Dans ce même traité, elle affirme que « Le medisant, [...] et son auditeur volontaire, portent tous deux le Diable, l'un sur la langue, l'autre en l'oreille : et ceste meurtriere lance de la langue transperce trois personnes en un coup, l'offencé, le parleur et l'escoutant » (*ME*, p. 87-88). Gournay présente ceux qui la calomnient comme des « amy[s] de fortune », des gens qui l'ont fréquentée du temps que la gêne où elle vit désormais n'était pas connue du public. Quant aux calomnies qui la blessent, elles concernent principalement des accusations de mauvaise gestion de ses affaires, de « mauvais ménage » et de pratique de l'alchimie. Elles visent également sa « science », acquise en autodidacte et qui, par le fait même, la rend suspecte aux yeux de ses contemporains¹⁴.

Gournay se console à la pensée que le dédicataire de l'*Apologie* « armera sa pieté contre ces mal-heureux vents du babil » (*AP*, p. 592). Avec cet écrit, elle lui fournit d'ailleurs un outil afin qu'il puisse témoigner, preuves à l'appui, qu'elle méritait un meilleur sort. Cette apologie vise ainsi à instruire ceux que Gournay nomme « les bouches favorables », de façon à ce qu'ils contrent les paroles des médisants. Dès le début du texte, on note ainsi un jeu d'opposition entre l'écriture et l'oralité, l'auteure renvoyant dos-à-dos son texte et les paroles médisantes de ses contemporains, en même temps qu'elle destine son *Apologie* aux « bouches favorables » qui parleront pour elle. Elle précise ce qu'elle attend de celles-ci : « [...] tesmoigner après moy que je meritois un meilleur sort. Je dis le tesmoigner avec tant plus de charité, de ce que l'oubly qui suyt le sepulchre me lairra moins de deffenceurs » (*AP*, p. 592). Ce témoignage constituerait un testament dont la teneur viserait à rétablir sa crédibilité. Dans la deuxième partie, elle insiste de nouveau sur l'importance des appuis qu'elle sollicite pour lutter contre la calomnie : « [...] je doibs ceste Apologie tout de son long, à vous et autres mes amis et amies, autant qu'il m'en reste : pour

14. Voir Marie-Thérèse Noiset, « Marie de Gournay et le caprice des siècles », art. cité, et Jean-Philippe Beaulieu, « Marie de Gournay ou l'occultation d'une figure auctoriale », *Renaissance et Réforme*, Toronto, vol. 24, n° 2, 2000, p. 24-26.

justifier la deffense que vous et eux avez rendue au besoin pour moy, contre les calomniateurs : afin que le reproche qu'on attribue aux tenans, comme s'ils me favorisoient aux despens de la verité, retombe sur les assaillans » (*AP*, p. 622). L'écriture s'opposant à la parole fielleuse de ses détracteurs devient dès lors une arme rhétorique à laquelle pourront recourir ses amis. Gournay destine ainsi l'écriture à retentir dans la voix de ses défenseurs pour mieux confondre, en retour, la parole des médisants, les lectrices et les lecteurs de son *Apologie* devant rétablir sa réputation en faisant écho à son ouvrage.

La portée de son plaidoyer repose donc sur l'écriture, instrument de vérité, qu'elle maîtrise, contrairement aux médisants qui l'utilisent à des fins personnelles, fagotant la vérité au gré de leurs intérêts personnels. Elle oppose ainsi ses écrits-vérité aux mensonges que colportent les médisants — qu'elle qualifie de « mignons du Cabinet des Muses » qui ont appris les Lettres, « non comme un ornement et une reigle de la vie, [...] mais comme un mestier lucratif, et non pour valoir, ouy bien pour avoir : à cause qu'ils n'ont peu corrompre leur naissance, qui ne les tailloit pas à plus haut prix, que celuy d'un Art mercenaire et serville » (*AP*, p. 599). Gournay porte un jugement sévère sur les œuvres qui sont le fruit de la parole superficielle de ces mignons : « [...] observez quel avantage ont leurs Œuvres sur leur conversation, vous cognoissez soudain qu'ils doivent de tels Escrits à la picorée, et qu'ils ne coulent pas de source » (*AP*, p. 599). Bien au contraire, Gournay adosse son écriture à l'autorité des Anciens qui l'ont précédée, à celle des personnes qui peuvent témoigner de l'importance de la vérité et de la nécessité dans laquelle elle se trouve d'écrire cette apologie. De manière à souligner que son texte ne heurte en rien la vérité, elle en appelle, à la toute fin de la « Première Partie », au témoignage de ceux qui la connaissent et qui pourraient la contredire si elle falsifiait ce qu'elle rapporte :

Et certainement quand je voudrois au besoin desguiser quelque verité, sous espoir de cacher une fourbe, ce ne pourroit pas estre aux choses que j'escris cy devant et cy après : estans toutes de telle condition, qu'elles ne se peuvent manier ou passer sans assistance : et que cent personnes au moins, qui auroient servy ou practiqué chez moy, me pourroient dementir, si je pretendois d'alterer le recit en telles occasions (*AP*, p. 615).

Au demeurant, Marie de Gournay s'attarde à la calomnie qui vise plus particulièrement les femmes savantes, parmi lesquelles elle s'inclut : la parole calomniatrice, écrit-elle, « fagotte [...] à

fantasie l'image des femmes Lettrées », faisant d'elles de vrais « martyre[s] en la bouche des foux » (AP, p. 605). Parfois associée à un chant peu harmonieux, cette parole médisante est le plus souvent mise sur le même plan que le cri du chien, lorsque Gournay prétend que ces parleurs n'ont d'« autre égard que de japper en jappant » (AP, p. 605). Tout dénote ici le bruit, le vent, le jappement. Gournay affirme pertinemment savoir qu'elle recevrait sa grâce de « ces messieurs les jolis de Cours et leurs imitateurs », si elle se résolvait à « imiter leurs paroles et leurs actions » (AP, p. 604), autrement dit, si elle devenait l'une des leurs, en ajoutant ses caquets aux caquets populaires, et même, pourrait-on dire, en délaissant l'écrit, veuf de voix mais source de vérité, pour mieux faire entendre de concert avec eux cette parole vive qui profère la calomnie. Gournay ne peut toutefois se résoudre à joindre leurs rangs. Même lorsqu'elle fait usage de la parole vive, elle s'en tient rigoureusement à la vérité : « [...] je suis si partisane de la Verité, que je ne la puis pas mesmes nier, où elle me nuit, quand je suis obligée de parler : ces confessions en rendent preuve, que je pourrais supprimer en partie, ou les déguiser » (AP, p. 607). C'est pourquoi cette parole, la sienne propre, finit par jouer contre elle car, à l'instar de ses écrits, elle est toujours empreinte de vérité.

Dans les circonstances, comment s'étonner que le texte soit truffé de références à la parole mensongère et à ses effets délétères ? À vrai dire, l'*Apologie* se veut une réaction à cette parole qui a rendu nécessaire la rédaction d'un ouvrage autojustificatif. « La calomnie me force à conter ce monceau de sornettes, afin d'essayer à la reprimer » (AP, p. 609-610), écrit Gournay, avant d'ajouter aussitôt qu'elle n'a plus rien à perdre, car « [l]a medisance n'effleure pas celuy qu'elle accuse d'un mauvais mesnage de poids, elle l'escorche du tout ». Vers la fin de la deuxième partie de l'*Apologie*, elle insiste sur la manière déterminante dont la parole d'autrui et la sienne propre peuvent agir sur les consciences en évoquant Salomon qui, dans les Proverbes, déclare que la bouche est « Veine de vie » (AP, p. 627). Elle désigne ainsi l'effet dévastateur de la parole malfaisante sur sa réputation. Si la bouche est veine de vie, l'inverse peut se vérifier : elle peut être tout aussi bien « veine de mort ». Gournay est profondément blessée par cette parole dépravée qui la cerne de toutes parts, et écrit à propos du « broquart » dont elle est victime : « Telles Dames belles en leur jeunesse se sont meslées, entr'autres, afin d'entretenir les Grands, d'enfislér des contes de mon apparat pretendu, en lieu qui m'a fort importé » (AP, p. 610).

Sous la plume de Gournay, les calomnies deviennent des « contes », des « bavasseries », des « caquets vulgaires », des « caquets populaires », des « caquets dépravés », des « fredaines de paroleries », du « babil », du « vent », des « grimaces », des « cérémonies du monde ». L'action de calomnier devient « baver en l'air », « jeter des plaintes au vent ». Les auteurs de ces calomnies sont réunis sous des termes pluriels aussi divers que convenus : des « mignons du Cabinet des Muses », des « deviseurs », des « parleurs », des « sots », des « banqueroutiers », des « fous », des « téméraires » et des « faussaires de bienveillance ». Ou bien elle les regroupe sous un vocable singulier, les englobant tous et formant un parti contre elle : « le Commun », « cet Animal », « le torrent mondain », « le Vulgaire », « la Bande ». Nous remarquons également que Gournay fait souvent référence à ces gens sur le mode de la personnification, les appelant ces « bouches », le « Vent populaire », le « bruit vulgaire », le « Babil du monde », la « suite de caquets », « certaine espèce de bouches ». Ce procédé de réification produit un effet de rabaissement indéniable qui se trouve au cœur de la rhétorique défensive de Gournay.

Dans la deuxième partie de son *Apologie*, Gournay s'interroge sur les effets que produira ce texte : « Que ne diront point les deviseurs de nostre saison, de tels contes et denombrements, [...] de cet Escrit, si loin des formes mondaines ? [...] toute personne sage approuvera ma franchise, plaindra la nécessité qu'on m'a donnée de produire ces discours au jour » (*AP*, p. 621). Encore une fois, nous constatons le jeu entre écriture et oralité : des paroles malfaisantes ont suscité un écrit qui lui-même engendrera d'autres paroles, réparatrices cette fois.

Les enjeux de l'*Apologie* sont donc liés à la défense que Gournay oppose à ses calomniateurs, un plaidoyer qui montre le désir de faire entendre une voix singulière dans un siècle qui relègue les femmes à la quenouille, aux soins domestiques et aux apparences¹⁵. Ce texte reflète la volonté de Gournay de faire

15. Dans *L'accès des femmes à la culture (1598-1715) : un débat d'idées de saint François de Sales à la marquise de Lambert* (Paris, Honoré Champion, 1993), Linda Timmermans situe ainsi la voix des femmes du XVII^e siècle, dont celle de Gournay : « Il nous semble donc que Marie de Gournay, Anne-Marie de Schurman et Madeleine de Scudéry ont apporté une note tout à fait personnelle au féminisme intellectuel de la première moitié du XVII^e siècle. Leurs revendications ne se situent pas sur le plan moral ou religieux, à peine sur le plan mondain : c'est le statut social de la femme qu'elles souhaitent

étalage de sa propre valeur, morale et intellectuelle, valeur dont pourrait bénéficier la société si elle réussissait à se faire entendre et à se faire respecter. C'est pourquoi elle ne parle pas au nom des femmes, mais en son nom propre, tout en visant à l'universel, qu'elle place sous le signe de la Raison et de la Vertu. Elle oppose la pérennité de l'écrit à une oralité éphémère. Dans cette optique, l'*Apologie pour celle qui écrit* témoigne du désir de Marie de Gournay d'occuper une place honorable aux yeux de la postérité, en dépassant les contingences sociales liées à son sexe et à la pauvreté qui est sienne.

Situé à la charnière des deux volumes qui composent *Les Advis, ou, les Presens de la Demoiselle de Gournay*, ce texte met en scène, en raison de sa nature autojustificative, une figure féminine que préoccupent au plus haut point les calomnies qui ont entaché sa réputation et qui l'ont obligée à adopter cette attitude défensive caractéristique de l'ensemble de ses écrits. Elle s'affaire à reconstruire, tout au long du texte, une *persona* mise à mal par la parole des médisants, en inversant les rapports de force en présence et en opposant une écriture lettrée à la parole frivole et dépravée. Ce sont ces ressources qu'elle va mettre à son service, et il est probable que la disposition de ce texte, placé au centre même du recueil, puisse s'expliquer par la volonté de renforcer la *persona* de « celle qui écrit » et d'affirmer sa valeur, une fois pour toutes, avant de clore le premier livre. L'auteure, la femme de lettres, par le processus d'une écriture autoréférentielle, affirme la place qu'elle occupe dans sa société et celle qu'elle désire tenir devant la postérité, tout en rendant compte de l'origine de certains traits de cette *persona* qui donnent aux *Advis* leur tonalité singulière.

voir changer. M^{lle} de Gournay revendique pour la femme un statut égal à celui de l'homme. C'est bien dans le prolongement de sa réflexion sur l'*Égalité des hommes et des femmes* qu'elle s'insurge contre la situation qui est faite aux « femmes lettrées » et aux « femmes studieuses » (p. 311).